



Rapport annuel d'activités 2019 de la Commission Locale de l'Eau et de la Cellule d'animation du SAGE Lignon du Velay validé par la CLE du 21 février 2020

1) Présentation du SAGE et rappel du contexte

Le bassin versant du Lignon du Velay est situé en grande majorité dans l'Est du département de la Haute-Loire (29 communes). Quelques communes du département de l'Ardèche (5) et de la Loire (2) sont incluses dans le territoire. Le territoire du SAGE couvre une superficie de 708 km².

Le Lignon du Velay prend sa source sur le Massif volcanique du Mézenc (commune de Chaudeyrolles, 1440 m d'altitude) puis s'écoule dans un bassin constitué des plateaux granitiques du Velay oriental. Affluent rive droite de la Loire amont, il la rejoint sur la limite communale des communes de Beauzac, Saint-Maurice-de-Lignon et Monistrol-sur-Loire après un parcours de 85 km. Son principal affluent est la Dunière (42 km).

Le bassin est situé en périphérie de la grande aire urbaine de Saint-Etienne, ce qui favorise à la fois le développement démographique, péri-urbain et industriel de l'aval du territoire ainsi qu'une activité touristique estivale (nombreuses résidences secondaires). La majorité du bassin reste cependant à dominante rurale avec une activité agricole orientée vers l'élevage bovin extensif. A noter, la présence au coeur du bassin d'une grande retenue de 40 millions de m³ sur le Lignon (barrage de Lavalette), propriété de Saint-Etienne Métropole, et qui est une des sources principales d'eau potable de l'agglomération stéphanoise.

Population totale des communes du SAGE: 54 508 habitants (INSEE, 2015), population incluse sur le bassin : 31 654 habitants.

Masses d'eau :

Masses d'eau superficielles courantes	Etat écologique 2010-2011	Etat écologique 2012-2013	Etat écologique 2014-2016	Objectif bon état écologique	Paramètre déclassant
FRGR0161a : Le Lignon du Velay et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	bon	bon	moyen	2015	IPR
FRGR0161c : Le Lignon du Velay et ses affluents du complexe de Lavalette jusqu'à la confluence avec la Loire	moyen	moyen	moyen	2027	IPR
FRGR1821 : Le ruisseau de Brossettes et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette	moyen	moyen	médiocre	2027	Nutriments (PO4, P), IPR, IBD
FRGR0162 : La Dunière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Lignon	moyen	moyen	médiocre	2027	IPR

Masses d'eau artificielle stagnante	Etat écologique 2009 (données 2005-2009)	Etat écologique 2013 (données 2008-2013)	Objectif bon potentiel	Paramètre déclassant
FRGL085 : Complexe de Lavalette	bon	moyen	2021	Éléments biologiques et physico-chimique

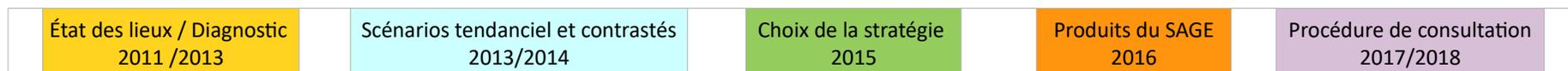
Masses d'eau souterraines	Etat quantitatif 2008-2013	Objectif bon état quantitatif	Etat chimique 2008-2013	Objectif bon état chimique
FRGG101 : Massif du Velay, bassin versant de la Loire	bon	2015	bon	2015
FRGG104 : Le Lignon du Velay	bon	2015	bon	2015

Éléments fondateurs du SAGE :

La démarche de SAGE sur le bassin versant du Lignon du Velay a été lancée suite aux négociations entre le Syndicat Mixte des Trois Rivières, EDF et la Ville de Saint-Etienne pour la ré-évaluation des débits réservés en sortie du barrage de Lavalette en 1998.

Le SDAGE Loire-Bretagne l'inscrit comme prioritaire en 2005.

Étapes d'élaboration et enjeux du SAGE :



Les enjeux retenus dès le diagnostic et qui structurent le projet de SAGE sont :

- Préserver et mieux gérer la ressource en eau.
- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant
- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau
- Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE
- Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau

Arrêtés :

- Arrêté de périmètre : 16 octobre 2003
- Arrêté de constitution de la CLE : 15 septembre 2004
- Arrêté de modification de la CLE : 18 septembre 2007 / 21 novembre 2008 / 29 juillet 2011 / 18 août 2014 / 24 août 2015 / 24 août 2016
- Arrêté de renouvellement de la CLE : 22 décembre 2010, puis 30 mars 2017
- Arrêté modification du périmètre : 26 septembre 2012

Constitution de la CLE : 47 membres (23 représentants des collectivités locales, 12 représentants des usagers, 12 représentants des services de l'état), président : M. Bernard GALLOT, maire d'Yssingaux

Structure porteuse :

SICALA Haute-Loire depuis 2006 (a remplacé le syndicat des trois rivières), transformé en EPAGE Loire Lignon à partir de 2020
animatrices : Emilie DARNE (60 % ETP en 2019) et Julie PENNETEAU (30 % ETP en 2019)

2) Activités de la CLE et du bureau de la CLE en 2019

Rappel de l'état d'avancement :

En 2019, le SAGE du Lignon du Velay est en phase d'élaboration, le projet final a été validé par la CLE du 26 octobre 2018, en intégrant les quelques modifications retenues suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en mars/avril 2018.

L'objectif pour 2019 est de finaliser les documents du SAGE avec la déclaration environnementale à joindre à l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE, de lancer l'inventaire complémentaire des zones humides en milieux forestiers et de préparer certains éléments pour la phase de mise en œuvre (actualiser bilan des prélèvements, préparer tableau de bord et guide de lecture...) . Le démarrage de la phase de mise en œuvre est dépendant de la structuration des collectivités pour la mise en place de la compétence GEMAPI et de l'évolution des statuts du SICALA, choisie dans le projet de la CLE comme structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE.

◆La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois, le 25 octobre 2019

16 membres de la CLE étaient présents (7 du collège des élus, 4 du collège des usagers, 5 du collège des services de l'Etat) et 19 voix délibératrices représentées sur les 47. Le quorum (à 32) n'était pas nécessaire pour valider les points de l'ordre du jour.

Le rapport d'activités de la CLE 2018 est validé à l'unanimité.

La CLE donne un avis favorable sur la constitution de l'EPAGE Loire-Lignon, avec 1 abstention, 0 vote contre, et 18 votes pour.

La CLE valide la feuille de route de la CLE, document demandé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11ème programme, et qui comprend les priorités d'action pour la cellule d'animation et des engagements de mutualisation avec les structures porteuses de CT ou d'autres SAGE.

La CLE valide la déclaration environnementale, en demandant l'intégration d'une fiche d'identité du territoire du SAGE qui rappellera notamment la présence du captage prioritaire de Lavalette sur le territoire.

La CLE engage un débat au sujet des enjeux, actions ou difficultés rencontrées à faire remonter au Président du Comité de Bassin suite à sa demande d'associer les CLE à l'élaboration du programme de mesures. Les points suivants sont mis en avant par la CLE du SAGE Lignon :

- le besoin de mieux cibler et expliquer les dégradations constatées dans l'état des masses d'eau,
- l'importance des effets du changement climatique sur les cours d'eau (déficits hydriques et réchauffement de l'eau),
- le maintien de l'accompagnement financier pour soutenir les actions pour la préservation du bon état et limiter les risques de dégradations de masses d'eau proches du bon état,
- le manque de reconnaissance des enjeux des territoires de têtes de bassin,
- la nécessité de reconnaissance des aménités et des services rendus à l'environnement par des pratiques vertueuses.

Un bilan des actions conduites en 2019 et programmées pour 2020 est présenté.

◆Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois, le 3 juin 2019

Les membres du bureau (7 présents sur 14) se sont réunis **afin de faire un point d'avancement de la démarche, de préparer une première version de la feuille de route de la CLE à présenter à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de discuter de la convention de 1998 de soutien des débits réservés du Lignon en aval de Lavalette.**

- Par rapport à l'évolution du SICALA en EPAGE Loire Lignon, dont dépend la mise en œuvre du SAGE, des alertes sont émises sur le calendrier serré et la date du 1^{er} janvier 2020 à respecter impérativement pour que cette transformation soit effective.
- La feuille de route proposée lors du bureau est conforme aux attentes de l'Agence de l'Eau. Un échange aura lieu cet été avec les services, suivi d'une rencontre avec le président de la CLE, l'Agence de l'Eau l'animatrice et la structure porteuse à la rentrée.

Enfin, par rapport à la convention de 1998 de soutien des débits réservés du Lignon en aval de Lavalette, il s'agit d'évoquer le relèvement réglementaire des débits réservés au 1/10^{ème} du module en 2014, qui remet en cause une partie des indemnités payées à EDF pour le préjudice énergétique jusqu'en 2029. Les parties prenantes de la convention (AELB, EDF, ville de Saint-Etienne, Syndicat des 3 rivières aujourd'hui SICALA, Fédération de Pêche, Département) sont toutes représentées au bureau de la CLE, même s'il est souligné que c'est un sujet qui n'a pas légitimité à être traité par la CLE.

◆Le Bureau de la CLE s'est réuni sous une forme mutualisée avec les CLE des SAGE Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes, le 16 septembre 2019

L'objet de la rencontre était de présenter le projet d'EPAGE Loire Lignon aux bureaux des CLE des trois SAGE concernés, afin de préparer leur avis (une réunion de chaque CLE étant prévue au mois d'octobre). 8 membres du bureau de la CLE du SAGE Lignon du Velay sont présents.

La présentation du projet d'EPAGE Loire-Lignon est faite par deux élus du SICALA (Monsieur BRINGER et Monsieur CHAPUIS). Des premiers avis favorables sont émis par les présidents de CLE présents, Cécile GALLIEN (présidente de la CLE du SAGE Loire amont) et Monsieur FRECHET (président de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes et également de l'Etablissement Public Loire) sur le projet d'EPAGE. L'intérêt de l'EPAGE pour le portage de contrats territoriaux qui couvriraient en intégralité les territoires des SAGE Loire-Amont et Lignon et en partie celui du SAGE Loire en Rhône-Alpes est souligné. Par ailleurs le souhait de conserver l'EpLoire comme structure porteuse du SAGE Loire amont est exprimé tout comme la possibilité de portage du SAGE Lignon par l'EpLoire afin d'apporter une cohérence territoriale et hydrographique.

Les atouts de l'EpLoire en termes de portage de SAGE (10 actuellement) sont mis en avant (prise en compte les logiques hydrographiques de bassin, autour du fleuve Loire, synergies entre l'amont et l'aval et en inter-SAGE mutualisation des moyens, appui des autres agents de l'EpLoire et soutien en ingénierie), tout en rappelant que les décisions continuent à être prises localement, au niveau de la CLE.

La priorité pour 2019 est la construction de l'EPAGE, le sujet du portage du SAGE Lignon pouvant être étudié dans un second temps.

Les liens entre le futur EPAGE et l'EpLoire, seront établis dans le cadre d'un conventionnement entre les deux structures précisant les rôles de chacun, les objectifs et les moyens.

Lors de la rencontre, organisée à Monistrol-sur-Loire, les animateurs des trois SAGE ont également présenté leur SAGE : territoire concerné, état d'avancement, enjeux, notamment en inter-SAGE, actions en cours.

◆Autres commissions de travail du SAGE

Les commissions thématiques n'ont pas été réunies en 2019, elles devraient être remises en place avec la phase de mise en œuvre du SAGE.

◆Consultation du projet de SAGE

La consultation sur le projet de SAGE s'est terminée en 2018 avec l'enquête publique. La déclaration environnementale, rédigée par l'animatrice et validée en 2019, rappelle comment les résultats de la consultation et notamment les remarques du commissaire enquêteur ont été intégrés dans le projet de SAGE final.

3) Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

◆Travail de cohérence vis à vis des autres outils sur le périmètre du SAGE

Le suivi des démarches du Contrat Territorial Lignon du Velay et du site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon présentes sur le bassin versant est facilité par le fait que celles-ci soient aussi portées par l'EPAGE Loire-Lignon.

Le bilan des mutualisations en place et les engagements de mutualisation sont repris dans la feuille de route de la CLE, cela montre la cohérence et la complémentarité entre les deux cellules d'animation (SAGE et CT).

La cellule d'animation du SAGE accompagne l'élaboration du futur Contrat Territorial Lignon du Velay (CTLV) qui couvrira l'ensemble du périmètre du SAGE conformément à disposition 3.6 du PAGD. Le CTLV permettra la mise en oeuvre d'une grande partie des actions du SAGE.

Cet accompagnement se traduit par :

- une mise à disposition d'informations et données issues du SAGE,
- un investissement de l'animatrice dans la préparation, la rédaction et la relecture des documents du Contrat (stratégie de territoire, fiches actions, tableaux de bord...),
- la prise en charge de certaines actions qui relèvent également du SAGE (ex inventaire complémentaire des zones humides, voir partie études),
- la participation à des recherches de co-financements (projet Life, Feder ou indemnisation EDF)
- la participation à certaines réunions d'élaboration du CTLV.

Plusieurs rencontres sont organisées en 2019 avec des acteurs du territoire (porteurs de SCOT notamment) et les 2 animatrices pour formaliser la stratégie de territoire, une des pièces du CTLV. Un groupe de travail continuité et des groupes de travail agricoles sont tenus en 2019. Deux Comité Techniques du CTLV sont co-organisés le jour de la CLE (25 octobre)

Le deuxième Comité de pilotage du Contrat Territorial a lieu en fin d'année 2019 pour présenter la programmation d'actions (17 décembre).

L'animatrice du SAGE était également impliquée dans les actions relevant de l'animation du site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » (pas de COPIL en 2019). Elle participe en particulier aux suivis post-travaux de la réhabilitation du Lignon à Fay-sur-Lignon, ainsi qu'à ceux concernant la préservation de la Moule perlière particulièrement sur la gestion de la station remarquable du bief du Pont de Mars.

◆Suivi des différentes procédures liées à la gestion de l'eau

- Suivi des SAGE limitrophes : SAGE Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes,
- Suivi des plans et programmes du Comité de bassin Loire-Bretagne : élaboration du SDAGE 2022-2027 (EDL et PDM)
- Suivi de la procédure de cartographie départementale des cours d'eau, de la priorisation des ouvrages
- Suivi du comité départemental des usagers de l'eau,
- Suivi des problématiques et projets sur le BV : projets d'installation de microcentrales, mise en oeuvre de la compétence GEMAPI, actualisation du PDPG de Haute-Loire.

(voir tableau détaillé des réunions en annexes)

◆Etude en cours : inventaire complémentaires des zones humides

Dans sa disposition 2.1, le projet de SAGE Lignon validé par la CLE préconise la réalisation d'un inventaire détaillé des zones humides existantes ou dégradées dans les secteurs forestiers et précise certains critères et attentes sur la méthode. Cet inventaire doit être conduit dans les 2 premières années de mise en oeuvre.

Pour ne pas trop perdre de temps une fois que le SAGE sera approuvé, l'animatrice a profité de cette année pour lancer cette action, en élaborant le CCTP en cohérence avec les attentes du SAGE, en lançant la consultation des entreprises et en trouvant un financement à l'action dans le cadre de la mutualisation avec la cellule d'animation du contrat territorial (engagements de la feuille de route du SAGE).

Le lancement de cet inventaire se fait donc en septembre 2019, dans le cadre de l'élaboration du CTLV (avec recherche d'un cofinancement par le FEDER Auvergne), mais l'action est co-suivie par l'animatrice du SAGE.

◆Recherche et demandes de financements des actions relatives à l'élaboration du SAGE

Les partenaires financiers du SAGE en 2019 sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Haute Loire et les collectivités locales.

4) Actions d'information, communication et sensibilisation

◆Publication d'une « newsletter » mensuelle

Les newsletters « les actualités du Lignon du Velay » sont rédigées conjointement avec la cellule d'animation du Contrat Territorial Lignon du Velay et du site Natura 2000. Elle est un outil permettant de :

- communiquer sur l'avancement des différentes démarches du bassin versant,
- informer sur les différentes échéances et dates de réunions,
- informer les acteurs d'évolution réglementaire, sur l'état de la ressource en eau sur e bassin,
- informer les acteurs des travaux réalisés sur le bassin versant.

Cette lettre est diffusée par mail à l'ensemble des membres de la CLE, aux mairies du bassin versant, aux acteurs suivants les différentes démarches du bassin versant et toute personne se manifestant comme intéressée. **3 newsletters ont été réalisées en 2019.**

◆Animations grand public

Cette année, l'animatrice est intervenue avec l'animatrice du CTLV, 1 journée au collège de Dunières avec des élèves de 4 ème (26 mars 2019). L'objectif était de leur faire découvrir le fonctionnement d'une rivière et son écosystème, mais aussi les interventions humaines : dysfonctionnements et actions de restauration à mener. Plusieurs supports vidéo réalisés par des partenaires (AELB, AERMC, AFB, Graie) ont pu être utilisés, des supports sous forme d'activités ont été créés pour l'animation et une visite de terrain leur a été proposée pour leur présenter la ripisylve et d'anciens travaux du SICALA sur la Dunière (passe à poissons).

L'animatrice est également intervenue auprès de la commune de Sainte-Sigolène qui organise chaque année la semaine du Développement Durable, avec des animations pour les maternelles sur la journée du 11 avril 2019. L'animation plus courte mais à destination des 2 écoles de la ville (65 élèves en 6 séances de 45 min) était orientée autour de la découverte de la faune aquatique et des macro-invertébrés.

◆Autres diffusions d'informations

Le site dédié aux outils de gestion de l'eau « **Gest'eau** » est régulièrement mis à jour par l'animatrice avec la mise en ligne des rapports d'études validés, compte-

rendus et supports de réunions.

Le site créé lors de l'enquête publique du SAGE permet de présenter le SAGE et de retrouver en ligne les documents et supports de présentation.
lien : http://www.sagelignonduvelay.sitew.fr/Presentation_du_SAGE.G.htm#Presentation_du_SAGE.G

5) Budget et financement

Les dépenses liées à l'élaboration du SAGE pour 2019 concernent uniquement de frais de personnel et de fonctionnement pour l'animation de la CLE. Ils s'élèvent à 69 143 € et sont financés à 70 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30 % restent à la charge du SICALA et des collectivités adhérentes.

Budget prévisionnel 2020:

Le budget prévisionnel de l'année 2020 a été évalué autour de 63 000 € pour les frais de personnel et de fonctionnement pour l'animation de la CLE. Le soutien pour compléter le poste de l'animatrice principale à temps partiel n'étant pas renouvelé.

Une opération est encore en cours depuis 2016 pour un montant de 20 500 €, concernant les frais de consultation et d'enquête publique sur le projet de SAGE. Elle sera soldée dès lors que l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE sera pris (intégration des frais d'annonces légales).

Une opération concernant des actions de communication pour le porter à connaissance du SAGE et le thème de gestion quantitative, estimé à 16 000 € sur 2 ans, sera engagée.

6) Bilan 2019 – Perspectives pour 2020

Le projet de SAGE étant finalisé et validé depuis fin 2018, du temps a pu être consacré en 2019 pour initier des actions issues du projet de SAGE (inventaire des zones humides) et préparer des éléments pour sa mise en œuvre (actualiser le bilan des prélèvements, préparer le tableau de bord et guide de lecture...). Ces derniers points ont pu être avancés grâce au soutien au poste d'animatrice (à temps partiel) apporté par l'embauche temporaire de Julie Penneteau. Les réflexions plus stratégiques sont restées pilotées par l'animatrice principale Emilie DARNE.

La réalisation de la feuille de route a été une étape intéressante pour prendre un temps de réflexion sur les priorités d'actions à conduire, la planification des actions à mener en phase de mise en œuvre et la mutualisation des actions de la cellule d'animation SAGE avec d'autres cellules d'animation (CT, SAGE Limitrophes). Ces engagements de mutualisations permettent de conforter des habitudes de travail déjà installées avec la cellule d'animation du Contrat Territorial Haut Lignon mais aussi d'apporter un soutien important dans l'étape charnière d'élaboration du nouveau CT qui sera élargi sur l'ensemble du périmètre du SAGE (conformément disposition 3.7).

Le bon avancement de l'élaboration du Contrat Territorial Lignon du Velay est particulièrement important pour la mise en œuvre du SAGE et l'implication de l'animatrice permet une bonne cohérence avec le SAGE, notamment sur des documents tels que la stratégie de territoire.

La mutualisation a également été initiée avec les animateurs de SAGE limitrophes avec le sujet qui s'y prêtait parfaitement de la constitution de l'EPAGE Loire Lignon qui sera une structure transversale aux 3 SAGE (Loire Amont, Loire en Rhône-Alpes, Lignon) pour mettre en œuvre des actions milieux aquatiques sur un territoire hydrographique cohérent.

La démarche de transformation du SICALA en EPAGE Loire-Lignon a été un point fort de l'année 2019 avec à la fois du travail technique de l'animatrice (participation au dossier de candidature, suivi en interne, prise en compte de l'enjeu de portage du SAGE), mais aussi au niveau des élus du territoire qui ont été

fortement mobilisés pour prendre les avis et décisions nécessaires, tout en respectant le calendrier fixé (débat et délibérations dans leurs instances et avis de la CLE).

L'année 2020 démarrera donc avec la nouvelle structure EPAGE Loire-Lignon dont dépendait le portage de la mise en œuvre du SAGE. Suite à l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE qui pourra prendre plusieurs mois, le SAGE Lignon du Velay entrera en phase de mise en œuvre.

L'année 2020 sera également influencée par les élections municipales. Ces élections freineront probablement la démarche, puisqu'il faudra attendre les nouvelles désignations d'élus pour réunir la CLE mais donneront également l'opportunité de venir présenter le SAGE, le Contrat Territorial et d'une manière générale les enjeux de l'eau aux nouvelles équipes élues.

La démarche d'inventaire des zones humides en milieux forestiers se déroulera et se terminera normalement au cours de l'année 2020, mais les différentes étapes de validation devront être bien planifiées pour ne pas prendre du retard à cause des élections. Cet inventaire sera l'occasion de faire de l'information et de la sensibilisation sur cet enjeu fort de préservation des zones humides, grâce à la démarche participative qui l'accompagne.

Avec le démarrage de la mise en œuvre, différentes actions de communication ciblées sur le porter à connaissance du SAGE seront également à prévoir (supports et réunions d'informations) ainsi que la réalisation du plan de communication du SAGE..

Enfin, l'animatrice du SAGE poursuivra son accompagnement à l'élaboration du Contrat Territorial Lignon du Velay et la mutualisation des moyens avec la cellule animatrice du CTLV conformément aux engagements de la feuille de route. L'avis de la CLE sur le contrat territorial sera à donner au plus tôt en 2020 pour ne pas retarder la validation du projet.